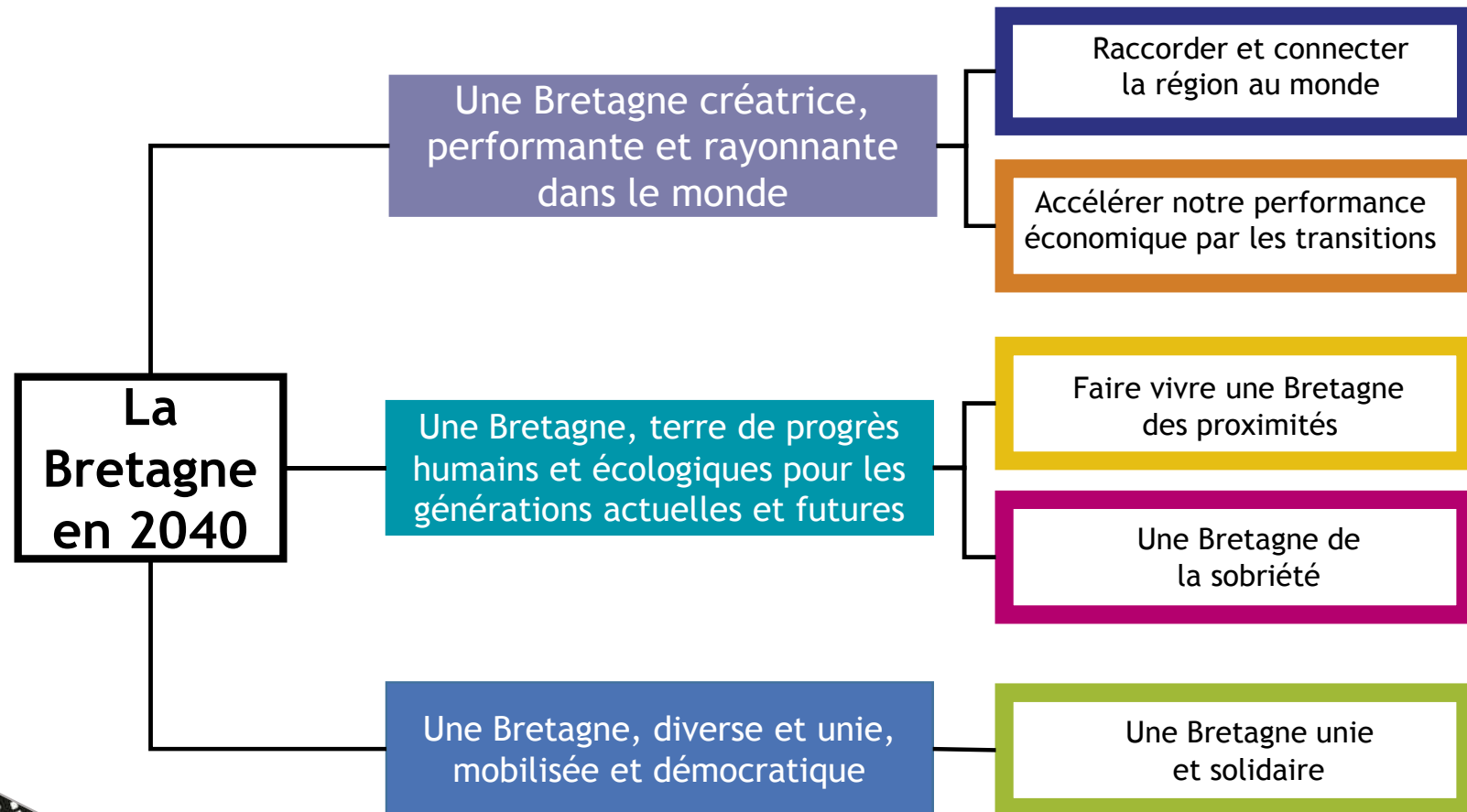


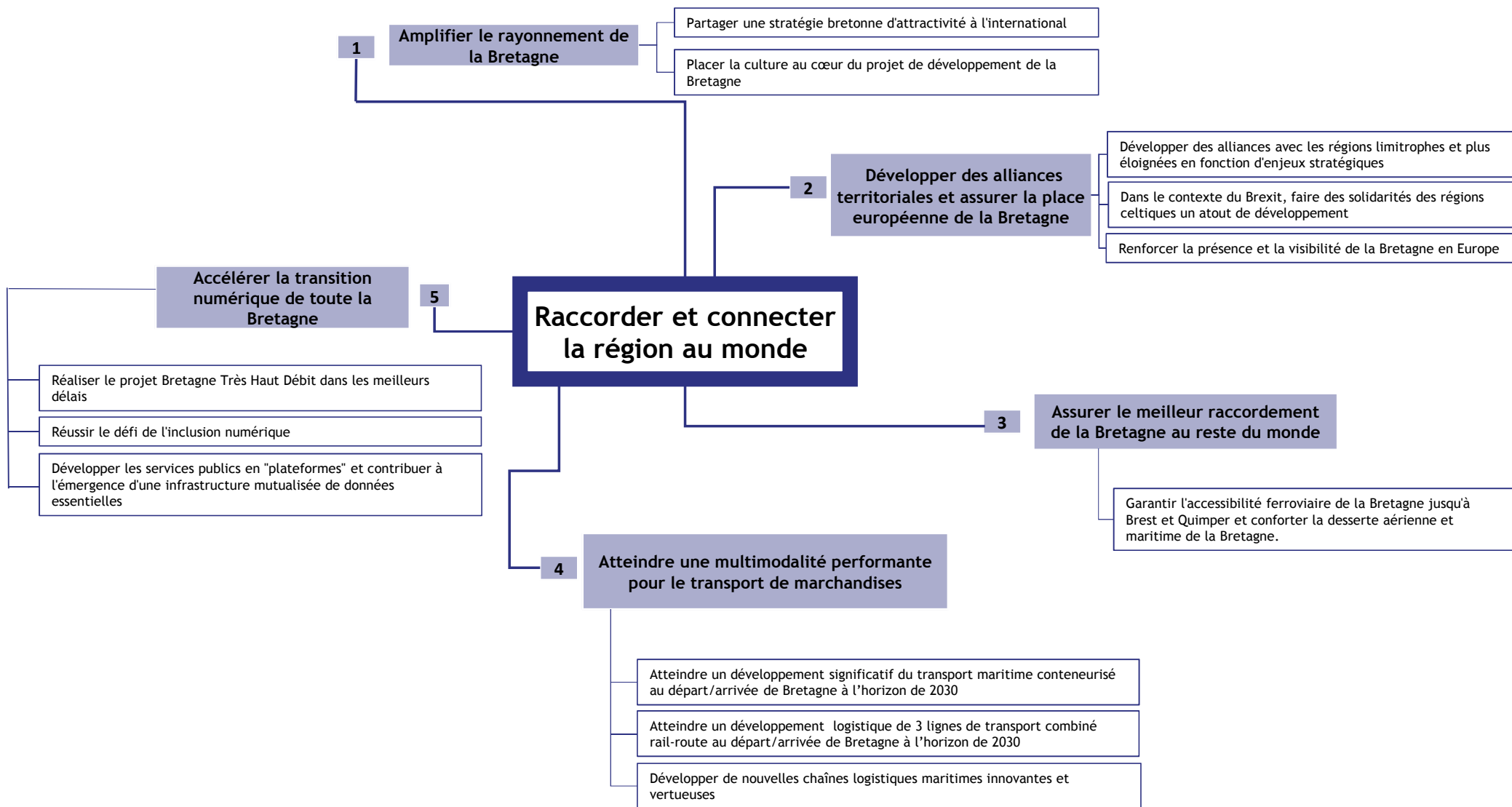


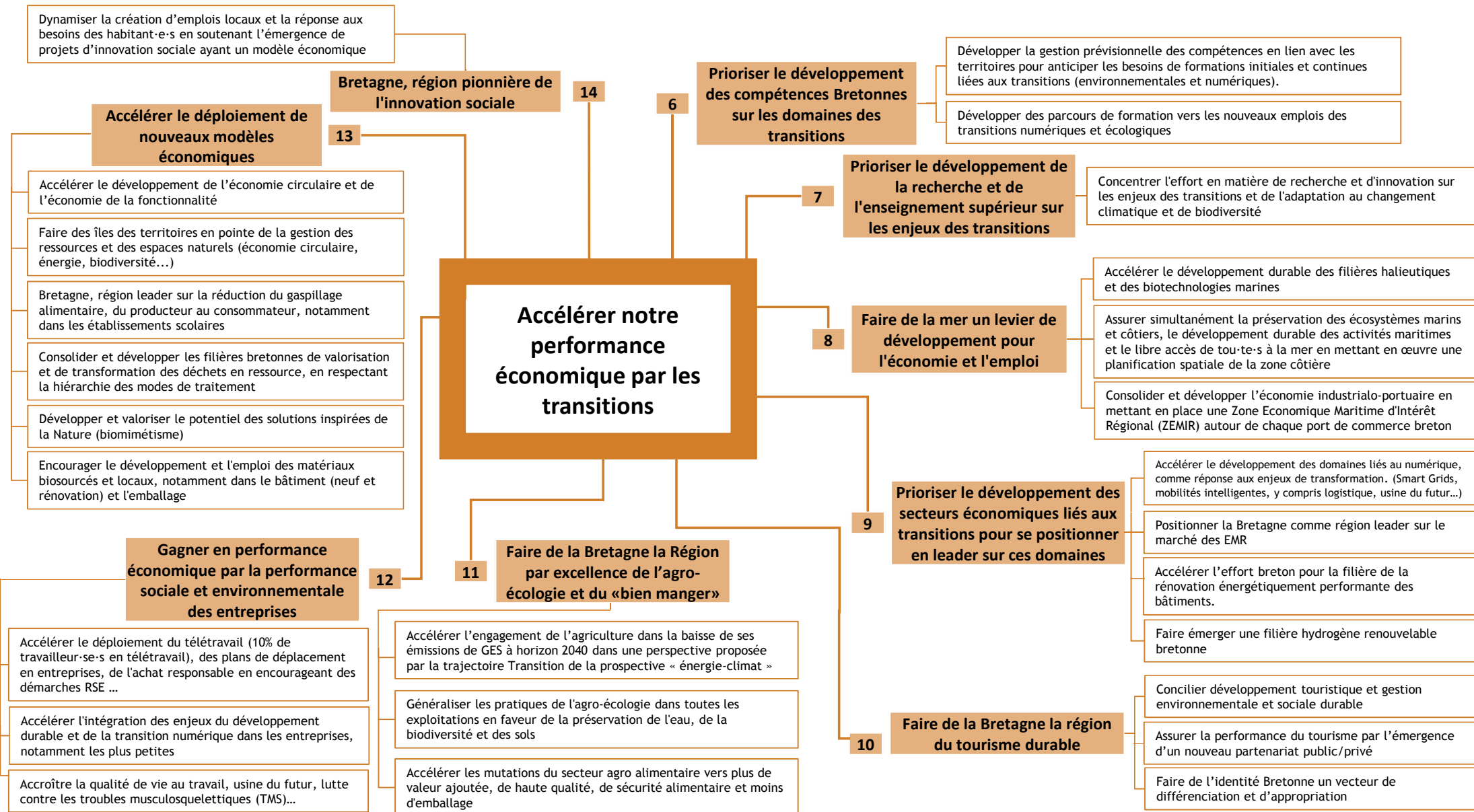
Les 38 objectifs de la BreizhCOP

décembre 2018









Faire vivre une Bretagne des proximités

15 Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints

Mettre en cohérence les projets urbains et les solutions de mobilité sur mesure à l'échelle des EPCI, en cohérence avec les espaces de vie

19 Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence

Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire : *lien avec l'écosystème, espace de recrutement de compétences, circuits courts intégrant dans les prix les enjeux d'empreinte carbone...*

Viser la production de près de 25 000 logements à vocation de résidence principale par an, et privilégier leur positionnement en vue de raccourcir les distances logement/emploi

Zéro création de nouvelle surface commerciale en extension et amener la vacance de locaux commerciaux à son plancher structurel (5% des surfaces)

Profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des nouveaux quartiers (conjuguant mixité sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine)

16 Améliorer collectivement l'offre de transports publics

Rendre les transports publics plus performants (service, coût, impact environnemental, sécurité) en impliquant tous les acteurs concernés

Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité (publiques et privées)

17 Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton

Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personne par véhicule à l'horizon 2040

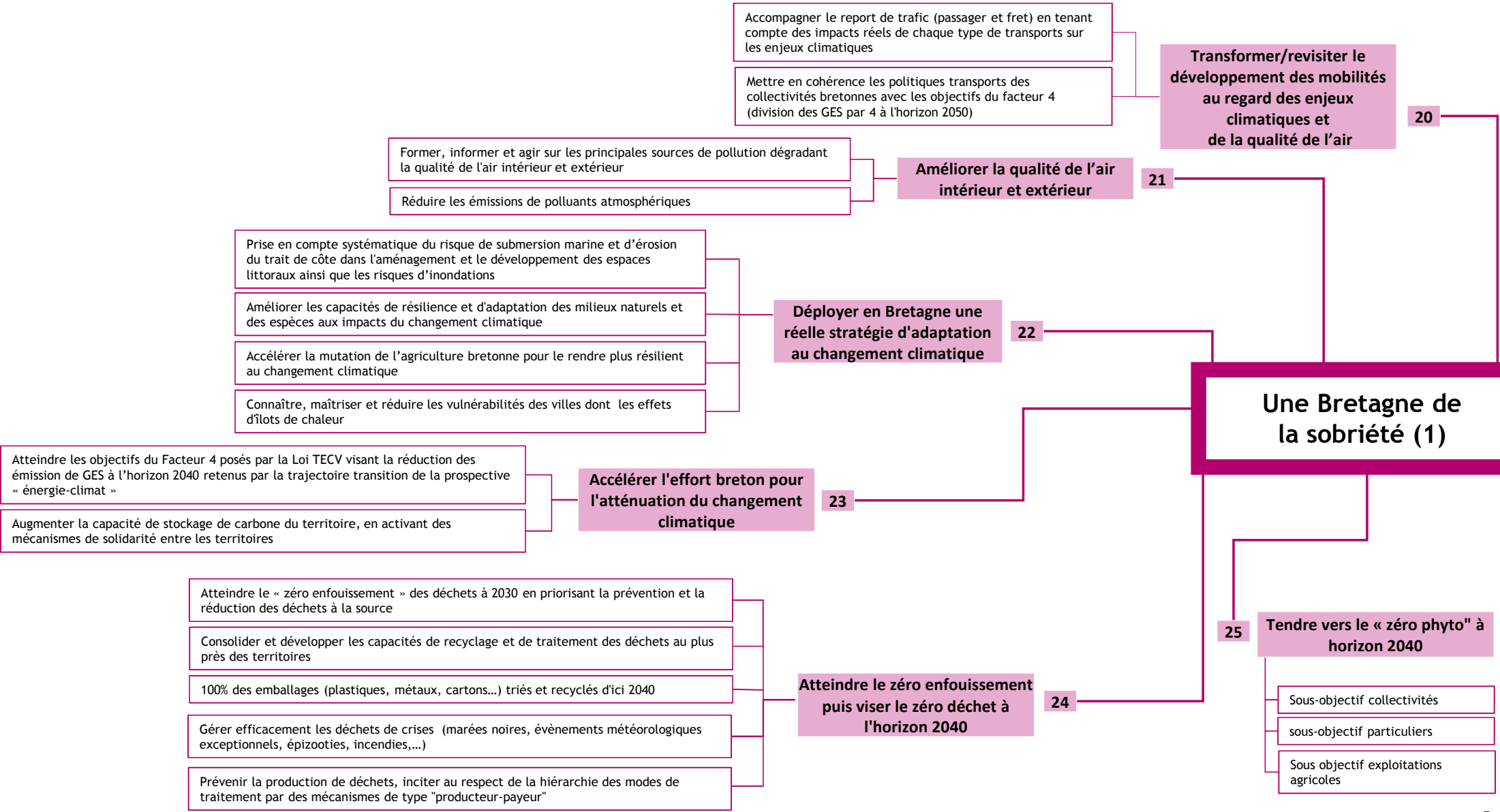
Atteindre une part des modes actifs (vélo, marche à pied) de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements domicile-travail

Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure pour les territoires peu denses et/ou à saisonnalité marquée

Garantir la mobilité pour tou-te-s en tenant compte des spécificités des publics (jeunes, seniors, personnes en difficulté sociale, personnes handicapées, femmes...) et des territoires

18 Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales

En lien avec l'armature territoriale bretonne, assurer le dynamisme (attractivité, convivialité...) des centralités à chaque échelle territoriale pour en renforcer les fonctions spécifiques au service de son territoire et dans des logiques de réseaux solidaires (*jouer les complémentarités entre centralités et entre centres et périphéries, limiter les concurrences territoriales*).



Une Bretagne de la sobriété (2)

26 Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement

- Assurer une réelle solidarité entre territoires dans la gestion de l'eau
- Améliorer la perméabilité des sols en zone urbaine
- Maintenir des réseaux d'eau performants en Bretagne (viser un taux de fuites maximal de 15%)
- Parvenir au classement en catégorie A de 100% des zones de production conchylicole
- Déterminer les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource disponible et à venir ainsi qu'en fonction de la capacité du milieu à recevoir des rejets
- Assurer le respect d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau et veiller à la double performance de la gestion des cours d'eau : production d'eau potable et protection de la biodiversité

27 Accélérer la transition énergétique en Bretagne

- Atteindre la part d'énergie renouvelable dans la consommation bretonne à l'horizon 2040 proposée par la trajectoire « Transition » des travaux prospectifs régionaux « Energie-Climat »
- Atteindre la réduction des consommations d'énergie bretonnes à horizon 2040 proposée par la trajectoire « Transition » des travaux prospectifs régionaux « Energie-Climat »
- Poursuivre la construction et le déploiement d'un système énergétique breton fondé sur des infrastructures de production plus décentralisées, plus décarbonées, et des réseaux de pilotage et de distribution plus sécurisés et plus numérisés

28 Stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisme en Bretagne

- Eviter la banalisation et penser l'identité des paysages dans les opérations d'aménagement. Garantir un droit à un urbanisme et une architecture de qualité pour tou-te-s.
- Renforcer la valorisation des patrimoines en Bretagne

29 Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement

- Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité, en s'appuyant sur les associations et améliorer la connaissance
- Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (TVB : réservoirs et corridors de biodiversité), à toutes les échelles du territoire
- Améliorer la connaissance et lutter contre les espèces invasives actuelles et futures
- Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs et favoriser la circulation des espèces
- Atteindre les 2% de la surface terrestre régionale sous protection forte et maintenir 26% du territoire en réservoir de biodiversité, S'assurer de l'efficacité des classements existants en mer
- Réduire l'impact des infrastructures de transport et d'énergie (y compris renouvelable) sur les continuités écologiques.

30 Garantir comme une règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation

Privilégier réellement l'évitement sur la réduction et la compensation dans tous les projets d'aménagement, toutes démarches, tous dispositifs...

31 Mettre un terme à la consommation d'espaces agricole et naturel

- Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de Bretagne, pour tous les usages du sol
- Encourager la densification par les habitants (Bimby) et les acteurs économiques
- Mettre en place le "tiers sauvage littoral"

